



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2021  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

#### Soixante-cinquième session

15-26 mars 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

### **Dialogue interactif sur le thème « Éliminer la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique »**

#### **Résumé de la présidence**

1. Le 17 mars 2021, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue interactif sur le thème « Éliminer la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique », axé sur la manière dont le phénomène de la violence à l'égard des femmes a une incidence sur leur participation à la sphère publique et à la prise de décisions, sur les types d'interventions qui s'imposent pour l'éliminer et sur les moyens de mieux le suivre et de le documenter, ainsi que sur la nécessité de prendre des mesures de prévention efficaces.
2. La Vice-Présidente de la Commission, Shilpa Pullela (Australie), a fait une déclaration liminaire, qui a été suivie d'un dialogue interactif animé par Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire. Les personnalités suivantes étaient invitées à faire des remarques liminaires : Wafa Bani Mustafa, Présidente de la Coalition des femmes parlementaires des pays arabes contre les violences faites aux femmes et ancienne membre de la Chambre des représentants de la Jordanie ; Nino Lomjaria, Défenseuse publique de la Géorgie ; Sandra Pepera, Directrice pour les questions de genre, les femmes et la démocratie du National Democratic Institute ; Laura Albaine, chercheuse au Conseil national de la recherche scientifique et technique de l'Université de Buenos Aires ; Racha Haffar, Directrice générale et Cofondatrice du Youth Against Slavery Movement et de l'Anti-Slavery Collective for Generation Equality ; et Asa Regnér, Directrice exécutive adjointe chargée de l'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Douze représentantes et représentants d'États Membres ont contribué au dialogue, et des représentantes et représentants de cinq organisations non gouvernementales ont également fait part de leurs vues. À la



fin du dialogue, le modérateur a fait des observations finales et la Vice-Présidente des remarques de clôture.

**Promulgation et application d'une législation et de politiques fondées sur des données factuelles qui permettent de lutter contre la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique**

3. Les participantes et participants ont reconnu que la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique était un problème de plus en plus répandu dans le monde maintenant que les femmes accèdent plus souvent à des postes politiques et assument un rôle plus important dans la vie publique. Les participantes et participants ont également reconnu que la violence à l'égard des femmes en politique constituait un obstacle important à leur participation pleine, égale et réelle, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et que c'était une menace pour l'intégrité et la qualité de la démocratie.

4. Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il était nécessaire de promulguer et d'appliquer des lois et des politiques spécifiques érigeant en infraction la violence contre les femmes dans la sphère publique, y compris le harcèlement sexuel. Ils ont partagé des exemples et des bonnes pratiques adoptées pour compléter la législation nationale et faire en sorte que tout le monde assume ses responsabilités, comme l'adoption de règlements pour les partis politiques, de codes de conduite parlementaires et d'autres politiques institutionnelles tenant compte des questions de genre qui condamnent la violence à l'égard des femmes politiques et prévoient des sanctions. Parmi les autres bonnes pratiques identifiées, on peut citer la création de caucus nationaux de femmes parlementaires afin de lutter contre les violences perpétrées par la police, et l'offre de services juridiques aux femmes politiques au Parlement.

5. Par ailleurs, les intervenantes et intervenants ont demandé aux États de prendre d'urgence des mesures pour répondre aux besoins des femmes qui subissaient des violences dans la sphère publique, notamment en veillant à ce que les victimes et rescapées aient accès à des services d'appui de qualité, tels que des conseils psychosociaux et des conseils juridiques, en renforçant les systèmes de prise en charge en cas de violence de genre et en investissant dans la formation des services chargés de l'application des lois aux techniques d'enquête dans les affaires de violence de genre. Les intervenantes et intervenants ont également noté qu'il était important de renforcer les programmes de recherche et d'action, de collecter des données sur la nature et l'incidence de la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique et d'allouer des ressources suffisantes à l'application des plans d'action nationaux visant à lutter contre la violence de genre dans les sphères privée et publique, y compris sur les lieux de travail et les plateformes en ligne.

**Renforcement des investissements à long terme dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles**

6. Les participantes et participants ont relevé que certains essayaient de ridiculiser, d'isoler et/ou de réduire au silence les femmes sur la scène politique et publique lorsque les dynamiques de pouvoir traditionnelles étaient remises en question, car l'augmentation du nombre de femmes et leur participation à la vie politique tend à faire évoluer les priorités politiques vers davantage de respect des droits sociaux et des droits de l'enfant, et vers un investissement plus important dans la santé et l'éducation, qui tous nécessitent de débloquer davantage de ressources. Ces menaces, dont beaucoup sont de nature personnelle et sexuelle, sont ancrées dans des attitudes et croyances patriarcales concernant le rôle des femmes dans la société.

7. Les intervenantes et intervenants ont souligné que la violence à l'égard des femmes en politique était perpétuée par la « désinformation genre » et qu'elle était une tactique politique de plus en plus utilisée pour réduire les femmes au silence. Les tentatives de manipulation des préjugés qui sont sous-jacents à l'égard des femmes dans la société peuvent avoir des répercussions négatives sur les votes aux élections, de sorte que les résultats obtenus sur le plan politique risquent d'être moins progressistes. Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il fallait faire œuvre de sensibilisation contre de telles tactiques de manipulation et dénoncer la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique, y compris le harcèlement, afin de lutter contre le phénomène et d'empêcher qu'il ne se reproduise.

8. Il a été recommandé que les mesures prises pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles s'inscrivent dans la durée et s'attaquent aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique, telles que les inégalités de genre et la discrimination à l'égard des femmes. Il est important d'inclure les adolescentes, notamment pour les questions qui les concernent le plus, comme le mariage des enfants.

9. Il a été souligné que les femmes politiques devaient unir leurs forces, se donner des conseils et partager leurs expériences, échanger les meilleures pratiques et s'aider et se montrer solidaires, en particulier envers les jeunes femmes, qui quittent souvent l'arène politique trop jeunes en raison du harcèlement et des autres formes de violence qu'elles ont subies.

#### **Adoption de mesures efficaces pour combattre la montée de la violence en ligne contre les femmes dans la sphère publique**

10. Les participantes et participants se sont inquiétés de la montée de la violence en ligne, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des intervenantes et intervenants ont fait remarquer que la violence en ligne ne devait pas être considérée comme une forme de violence moins grave, d'autant que ses effets considérables sur la santé psychosociale ont été bien documentés. Il a été demandé que des mesures plus strictes soient prises pour que les auteurs de violences en ligne et de violences facilitées par les technologies de l'information et des communications aient à répondre de leurs actes, et notamment que des sanctions plus sévères soient prévues et qu'il soit mis fin à l'impunité. Il a aussi été recommandé aux grandes entreprises technologiques de veiller à ce que leurs plateformes soient exemptes de violences et d'abus.

11. Les participantes et participants ont noté que les plateformes en ligne permettaient aussi de signaler plus rapidement les problèmes et de suivre plus facilement les tendances en ce qui concerne la violence contre les femmes dans la vie politique. Plusieurs pratiques prometteuses ont été évoquées, notamment la mise en place de mécanismes institutionnels et d'observatoires visant à surveiller la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique, dans le but de mieux comprendre l'ampleur du problème afin de faciliter la mise au point de mesures de protection et de prévention plus efficaces.